

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 Août 2014

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le jeudi 28 août 2014 à 20h.00 en Mairie sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Virginie LE BERRIGAUD, Sylvain SAKALOWSKI, Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET, Jean-Marie BACQUET, (procurations données respectivement à Géry HERMANT, Yvon CIMBE, Gilberte BOITTIAUX, Didier JACQUEMIN et Claudine CASIEZ).

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la réunion du 23 juin 2014 mais Laurye LALLEMANT signale que les absents excusés n'avaient pas été annoncés en début de séance.

L'assemblée autorise ensuite le Maire à aborder des questions qui n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour.

1) Adoption du système de verbalisation électronique

Lancé en 2009, le Procès-Verbal Electronique (PVE) se déploie progressivement sur l'ensemble du territoire national afin de remplacer le timbre-amande. L'utilisation de ce système par les agents de Police Municipale est soumise à une décision préalable du Conseil Municipal sachant que le matériel nécessaire à cette verbalisation électronique est éligible à une subvention de 50 %.

Le Maire ajoute que cette mesure entre dans le cadre de la politique de renforcement de la sécurité routière dans la commune : après la période de prévention survient celle de la répression.

Yvon CIMBE ajoute que prochainement un marquage au sol règlementant le stationnement rues Berthelot et de Bévillers sera effectué.

Revenant au système de verbalisation électronique, le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime, la dépense étant évaluée à 980 € HT.

2) Présentation du rapport annuel d'activités 2013 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Mr le Maire a été destinataire du rapport annuel d'activités 2013 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le Président du SIDEN-SIAN ; il doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, sans nécessité de vote.

Ce document est disponible en Mairie et sur internet à l'adresse suivante : ww.noreade.fr

3) Motion de soutien à l'action engagée par l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat

L'Association des Maires de France propose que le Conseil Municipal vote une motion de soutien à l'action qu'elle a engagée auprès des pouvoirs publics afin de les alerter sur les conséquences, pour les collectivités locales, de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal, qui a pris connaissance de cette motion, adopte le texte à l'unanimité.

4) Classe de neige 2015 : convention avec le Manoir des Brons et participation des familles

Monsieur le Maire a reçu une proposition de renouvellement de la convention de séjour de la classe de neige au Manoir des Brons à Combloux.

Ce séjour se déroulerait du lundi 23 mars au vendredi 3 avril 2015 (départ de Beauvois en Cambrésis le 22 mars soir et retour le samedi 4 avril matin) moyennant un tarif de 610 €/élève avec gratuité pour 1 adulte encadrant par tranche de 10 élèves et une participation réduite à 150 € pour le chauffeur ; pour information le tarif 2014 atteignait 603 € soit une augmentation de 1,16 %.

Le coût du séjour 2014/enfant, déduction faite des participations familiales (100 €/enfant), a atteint la somme de 931,70 € (939,10 € en 2013).

Yannick HERBET ajoute que la commune de Bévillers, dont les enfants participent au même séjour, participera aux frais de transport. Il propose de retenir l'offre du Manoir des Brons et de maintenir la participation des familles à 100 €.

Yvon CIMBE estime cette participation faible au regard du coût résiduel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de séjour et fixe à 100 € (payable en 3 échéances de 40 €, 30 € et 30 € en décembre, janvier et février) la participation des familles.

5) Délibération modificative budgétaire

L'équipement en postes informatiques des classes de l'école Maurice CAREME nécessite des travaux de câblage estimés à 3 660,00 € TTC.

Cette opération n'étant pas prévue lors du vote du Budget Primitif 2014, il convient d'inscrire les crédits nécessaires en section d'investissement par une délibération modificative dudit budget consistant à virer des crédits du compte 21318 au compte 21312.

Interrogé par Fabrice DEPREUX sur l'entreprise retenue pour effectuer les travaux, Yvon CIMBE précise qu'elle est installée à Cambrai et que Jean-Marie VERMEIL n'a présenté aucune offre.

Les travaux seront réalisés durant les vacances de Toussaint. Yannick HERBET et Laurye LALLEMANT estiment que cet équipement est une chance pour les écoliers beauvoisiens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération modificative budgétaire.

6) Installation de panneaux de communication deux faces

Géry HERMANT précise que la Sté Affichage Premier souhaite installer 6 panneaux de communication 2 faces (dont l'une réservée à la commune comme support d'information) le long du CD 643 sachant que le Conseil Général du Nord a émis un avis favorable.

Ce projet n'occasionnera aucune dépense pour la commune.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention avec Affichage Premier.

Une convention identique sera passée avec Forum Communication pour régulariser l'implantation de trois panneaux rue Victor Watremez et rue Berthelot, opération qui n'avait fait l'objet d'aucun document officiel.

7) Utilisation du jardin du presbytère

Mr le Maire a été sollicité par l'association Jardins Protégés pour la mise à disposition de terrains communaux en vue d'y créer des jardins familiaux. Avec l'accord de l'Abbé DELAETER a été proposé le jardin du presbytère.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer une convention d'occupation desdits terrains.

8) Constructibilité d'un terrain situé hors agglomération rue de Béwillers

Géry HERMANT a reçu la visite du propriétaire et de l'acquéreur potentiel de la parcelle cadastrée section U n° 2681 d'une superficie de 8 717 m², située rue de Béwillers en limite d'agglomération.

Les règles d'urbanisme en vigueur, compte tenu de l'absence d'un PLU, empêchent d'y construire une maison sauf délibération motivée du Conseil Municipal prévue par l'article L 111-1-2 alinéa 4 du Code de l'Urbanisme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la constructibilité de ce terrain.

9) Avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais sur le Budget Primitif 2014

Mr le Maire rappelle que le dernier avis rendu en 2013 par la Chambre Régionale des Comptes, acceptant les mesures de redressement prises par le Conseil Municipal le 10 juillet 2013, prévoyait un nouvel examen du budget communal et de ses 2 budgets annexes en 2014 afin d'apprécier la mise en œuvre et l'efficacité des décisions prises à l'époque.

Un nouveau contrôle a été effectué sur pièces et en Mairie (le 9 juillet 2014), à l'issue duquel la Chambre Régionale des Comptes, par un avis formulé le 31 juillet 2014 a notamment constaté que le Budget Primitif 2014 est en équilibre réel et enregistré l'achèvement du plan de retour à l'équilibre.

Cet avis, conformément à l'article L 1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit être communiqué au Conseil Municipal dès sa plus proche réunion.

Yannick HERBET note que les marges de manœuvre restent faibles et rendent problématique tout projet d'investissement ; il précise que la ligne de trésorerie a été intégralement remboursée (100 000 €) de même que l'emprunt à court terme (50 000 €) qui venait à échéance, et rappelle qu'il a fallu prévoir au Budget Primitif 2014 un virement de la section de fonctionnement de 214 500,78 € pour couvrir les remboursements d'emprunt.

Claudine CASIEZ constate que les mesures décidées en 2013 et prolongées en 2014 ont été appliquées et ont porté leur fruit ; Yannick HERBET s'étonne alors qu'elle n'ait pas voté le Budget Primitif 2014.

10) Informations diverses

- Le prochain voyage des Anciens est prévu le 31 août ; 65 personnes, dont 90 % de Beauvoisiens y participeront
- Les permanences de la SEM Beauvois Distrelec ont débuté en Mairie ; la Régie Electrique devrait être dissoute fin 2014.
- Interrogé par Claudine CASIEZ sur les impayés de la Régie, Yannick HERBET précise que les démarches nécessaires au recouvrement des sommes dues ont été engagées en concertation avec la Trésorerie de Caudry.
- L'acte de vente des ateliers municipaux a été signé le 21 juillet 2014.
- Pharmacie de garde : téléphoner au 0825 74 20 30 ou consulter le site internet www.servigardes.fr
Ces informations apparaîtront dans la Gazette et sur le site de la commune.

- Mr le Maire a participé à 2 réunions, l'une au siège de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, l'autre en Mairie de Beauvois en Cambrésis, relatives au devenir de l'ensemble immobilier Lestra.

Plusieurs options sont possibles :

- réhabilitation des bâtiments pour l'extension de MARPA Services et l'aménagement d'un hôtel d'entreprises
- destruction des bâtiments pour un aménagement paysager du site
- destruction des bâtiments pour de l'habitat ou la construction d'un équipement public

La décision, en concertation avec la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, devra être prise courant 2014 car la convention liant la Communauté de Communauté du Caudrésis-Catésis à l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais (qui a acheté cet ensemble immobilier) vient à échéance en 2016.

Fabrice DEPREUX attire l'attention de l'assemblée sur le besoin de développement de l'entreprise MARPA Services ; il serait dommage qu'elle ne puisse pas le faire à Beauvois en Cambrésis.

Questionné par Claudine CASIEZ sur la position de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, Yannick HERBET précise que priorité a été donnée à la reconversion du site ROLLAND à Cattenières ; par ailleurs les coûts annoncés de réhabilitation de l'ensemble Lestra sont évalués à 2 millions d'Euros.

Le Maire a rencontré également Mélanie VELDEMAN du Conseil Général du Nord pour engager une réflexion sur les diverses opportunités de financement.

- un avenant à la convention signée avec le Centre Social l'Escale pour la mise à disposition du personnel animant les activités périscolaires va être passé afin que cette prestation soit gratuite à compter du 1^{er} septembre prochain.

Par ailleurs, une concertation va être engagée sur les charges supplétives du Centre Social l'Escale supportées par la commune (fluides, contrats de maintenance, personnel communal).

- Yannick HERBET annonce l'installation d'un nouveau boulanger, Mr NIMAL, en lieu et place de Jean-Marie RODRIGUEZ qui a fait le choix d'une autre orientation professionnelle ; le Maire regrette le départ de ce dernier. Claudine CASIEZ, de son côté, rappelle que l'intéressé a été soutenu par la commune lors de son installation.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les services municipaux ont accueilli durant 20h.00, courant août, dans le cadre de Travaux d'Intérêt Général, 2 jeunes beauvoisiens en compensation de dommages causés en décembre 2013.

- Le nom de Daniel ROQUET a été proposé au Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis pour faire partie de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

- Géry HERMANT fait le point sur les réflexions engagées sur divers contrats en cours :

- renouvellement des contrats téléphoniques (Orange ou autre prestataire)

- résiliation du contrat passé avec Berger Levraut pour le site internet communal : un nouveau site sera créé avec un autre hébergeur
 - suppression du logiciel « Gestion des administrés » (qui n'a plus d'utilité)
 - mise en concurrence pour les divers contrats d'assurance (bâtiments, flotte automobile, mission)
- Des contacts ont été pris pour l'organisation d'un marché le dimanche matin

- Magalie BANSE, en sa qualité de Vice-Présidente du CCAS, établit un premier bilan de son activité. Elle précise les modalités d'attribution des bons d'alimentation accordés aux personnes en difficulté, uniquement utilisables chez les commerçants locaux.

Elle a participé à diverses réunions organisées par le Conseil Général du Nord, dont la dernière en date concernant le Pôle Autonomie de Cambrai destiné aux personnes âgées.

Dans le Département du Nord, on dénombre 500 000 personnes de plus de 60 ans et 200 000 personnes de plus de 75 ans.

A l'échéance 2030, une augmentation de 45 % des personnes de plus de 60 ans est prévisible. Cette évolution aura des incidences sur l'habitat, l'accès aux soins, l'isolement, les services à la personne, les aidants.

11) Questions diverses

- Lydie DEPREUX évoque le terrain vacant du lotissement Villa Family et le manque d'éclairage public dans ce secteur.

Monsieur le Maire va saisir la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis de ce problème.

S'agissant du terrain vacant destiné à l'origine au projet Villa Family, plus aucune offre d'achat n'est présentée en Mairie.

Claudine CASIEZ attire l'attention de l'assemblée sur le prix de vente de ces terrains, estimant qu'il devrait correspondre au coût de revient réel, ce qui n'a pas été fait par le passé ; à titre personnel, Lydie DEPREUX rétorque qu'elle a acheté une parcelle de ce lotissement au prix qui lui avait été annoncé lors du lancement de son projet immobilier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.15